

TOURNOI D'ECHECS

2^{ème} OPEN de Plouzané

Règlement intérieur

Plouzané, le 22 octobre 2025

Article 1

Le club de Plouzané Echecs, représenté par Fabrice Derrien, organise le 2^{ème} Open d'échecs de Plouzané, à l'Espace Eric Tabarly, dans le Centre Social « La Courte Echelle », situé 4 rue Anatole Le Braz, à Plouzané (29280), du jeudi 06 novembre 2025 au jeudi 28 mai 2026.

Ce tournoi est homologué FIDE sous les numéros suivants :

- 69478 (pour les rondes 1 et 2),
- 69479 (pour la ronde 3),
- 69480 (pour les rondes 4 et 5),
- 69481 (pour les rondes 6 et 7),

Article 2

L'inscription est de 10 € (5 € pour les catégories de jeunes).

Article 3

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié A auprès de la Fédération Française des Echecs ou d'une autre fédération de la FIDE.

Article 4

Le tournoi comportera 7 rondes à la cadence de 60 mn + 30 sec par coup avec appariements au système suisse au vu des classements standard FIDE ou national les plus récents publiés. Sont appariés tous les joueurs qui sont présents à ces rondes et qui auront réglé les droits d'inscription.

Article 5

Les départages seront dans l'ordre le Buchholz tronqué et la performance. Les prix seront attribués à la place.

Article 6

Dates des rondes

1^{ère} ronde	Jeudi 06 Novembre 2025
2^{ème} ronde	Jeudi 04 Décembre 2025
3^{ème} ronde	Jeudi 05 Février 2026
4^{ème} ronde	Jeudi 05 Mars 2026
5^{ème} ronde	Vendredi 03 Avril 2026
6^{ème} ronde	Jeudi 30 Avril 2026
7^{ème} ronde	Jeudi 28 Mai 2026

Début de chaque ronde à 19h
Palmarès à la dernière ronde

Article 7

Les joueurs doivent avertir l'arbitre et l'organisateur de leur absence à une ronde si celle-ci est prévisible.

Dans le cas contraire, tout retard de plus de 30 minutes après le début annoncé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstance exceptionnelle.

Article 8

Chaque joueur est autorisé à prendre un Bye lors d'une des rondes, sauf la dernière. L'arbitre doit en être informé au moins 24h à l'avance. Dans ce cas, le joueur ne sera pas apparié et le résultat de la partie sera 0,5 point.

Article 9

Les résultats seront communiqués à la FFE pour le classement.

L'arbitre principal est Christophe Desgranges (arbitre fédéral Open 1, licence A56813).

Article 10

Le montant total des prix est de 200€. Ils seront indiqués sur les médias du club au début de la ronde 4 et dépendront du nombre d'inscrits.

Article 11

Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement, les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées.

Plouzané, le 22 octobre 2025

L'arbitre principal

Les organisateurs